

Adresse des administrateurs du district de Nîmes qui instruisent la Convention d'un échange de numéraire contre assignats fait par le citoyen Larquier, lors de la séance du 16 ventôse an II (6 mars 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse des administrateurs du district de Nîmes qui instruisent la Convention d'un échange de numéraire contre assignats fait par le citoyen Larquier, lors de la séance du 16 ventôse an II (6 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) pp. 114-115;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1965\\_num\\_86\\_1\\_30294\\_t1\\_0114\\_0000\\_16](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30294_t1_0114_0000_16)

---

Fichier pdf généré le 22/01/2023

reprise de Toulon, et les chemises et bas pour nos frères d'armes vivants.

Depuis longtemps une des deux cloches de notre ancien temple attend, ainsi que plusieurs autres de nos communes voisines, à la porte de notre Maison Commune leur destination. Depuis longtemps aussi nous avons envoyé au district de Sézanne toute l'argenterie de notre église montant à environ 11 marcs ainsi que tout le cuivre, également. Nous joignons à ces faibles dons, les vœux les plus ardents pour la prospérité de la Patrie, l'extinction entière du despotisme et du fanatisme, et voir régner partout la Raison. »

THIVEAU (*off. mun.*), VOISIN (*off. mun.*), DUMENIL (*off. mun.*), ARGOUD (*notable*), V. CAUTRONT fils (*agent nat.*).

## 18

La municipalité de Saumur envoie copie d'un procès-verbal qui constate que le citoyen Charles Richard, homme de loi, a fait don à la patrie du prix de l'office de commissaire aux saisies-réelles dont il étoit revêtu.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de liquidation (1).

## 19

Le chef du 5<sup>e</sup> bataillon du Mont-Blanc instruit la Convention qu'un riche propriétaire nommé Sandos, natif du Loke-de-la-Chaux-de-Fonds, dans le comité de Neuchâtel, brûlant de se signaler dans la plus belle des révolutions, a formé une compagnie de 76 sans-culottes, les a entretenus à ses dépens pendant deux mois, et s'est arraché des bras d'une jeune épouse, à laquelle il étoit uni depuis quinze jours, pour prendre de l'emploi dans le bataillon du Mont-Blanc, où il s'est toujours conduit en héros.

(*Applaudissements.*)

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité d'instruction publique (2).

## 20

La société populaire de Marennes félicite la Convention sur l'établissement du gouvernement révolutionnaire.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

(1) P.V., XXXIII, 49. B<sup>in</sup>, 18 vent. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>) ; *Mon.*, XIX, 642 ; *J. Fr.*, n° 529.

(2) P.V., XXXIII, 49. B<sup>in</sup>, 17 vent. (suppl<sup>t</sup>) ; *Débats*, n° 533, p. 210 ; *Mon.*, XIX, 641 ; *J. Matin*, n° 571 ; *Ann. patr.*, p. 1918 ; *C. Eg.*, n° 566 ; *J. Sablier*, n° 1181 ; *J. Fr.*, n° 529 ; *M.U.*, XXXVII, 267 ; *J. Mont.*, p. 906.

(3) P.V., XXXIII, 49. B<sup>in</sup>, 17 vent. (suppl<sup>t</sup>) ; *Mon.*, XIX, 642 ; *J. Fr.*, n° 529 ; *J. Matin*, n° 571.

[*Marennes, 9 pluv. II*] (2)

« Citoyens représentants,

Vous avez décrété le gouvernement révolutionnaire, cette précaution sage et vigoureuse est la sauvegarde de la République. L'établissement du Comité de salut public en est une suite nécessaire, il en est l'âme ; c'est lui qui portant partout un œil attentif et clairvoyant desjoue les complots des malveillants ; c'est lui qui dévoile les conspirations des aristocrates. Confirmez donc l'établissement des membres qui le composent, ordonnez qu'ils resteront à leur poste tant que durera le gouvernement révolutionnaire. C'est le vœu de la Société populaire de Marennes, dont les membres fidèles à leur devoir, font serment tous les jours de plutôt mourir que de souffrir qu'il soit porté atteinte à l'unité et à l'indivisibilité de la République. »

POULIOU (*présid.*), DEZEL (*secrét.*), MEAUME (*secrét.*).

## 21

Les administrateurs du district de Nîmes instruisent la Convention que le citoyen Larquier a échangé une somme de 3,088 liv. de numéraire, contre une pareille somme en assignats.

Insertion au bulletin (2).

[*Nîmes, 23 pluv., II*] (3)

« Citoyen président,

Nous te transmettons extrait de notre arrêté relatif à l'échange fait par le citoyen Henri Larquier, de cette commune, d'une somme de 3428 l. de numéraire contre pareille somme en assignats. Nous avons pensé que cette action méritoit d'être connue, comme le citoyen étant le premier dans notre district qui se soit rendu à l'invitation faite par le Comité de salut public de la Convention nationale par son arrêté du 13 nivôse. Nous avons pensé encore qu'en donnant de la publicité à cette démarche, les autres citoyens et principalement les égoïstes qui ont caché leur or et leur argent, pourroient la prendre pour modèle et se dessaisiroient d'une matière qui leur devient aujourd'hui inutile. Nous désirons que nos vues soient bientôt réalisées. »

BÉNIQUÉ, LABROUSSE, MICHEL (*adm. du distr.*).

[*Extrait des p.-v. des séances. Nîmes, 21 pluv. II*]

Vu le bordereau du citoyen Rame, receveur du district portant échange d'une somme de 3088 l. en numéraire, que le citoyen Henri Larquier de la commune de Nîmes a échangé contre pareille somme en assignats ; lequel bordereau constate encore la remise de 138 piécettes d'Espagne, 100 jettons des ci-devant États du Languedoc, et d'un écu allemand qui ont resté entre les mains du citoyen Labrousse.

Le Conseil, l'agent national entendu, considérant que la connaissance d'une pareille action

(1) C. 295, pl. 989, p. 22.

(2) P.V., XXXIII, 49. B<sup>in</sup>, 18 vent. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>).

(3) C. 293, pl. 967, p. 21, 22.

doit être répandue, pour qu'elle serve d'exemple aux égoïstes qui, loin de fournir aux besoins de la Patrie, lui soustraient jusqu'aux objets qui leur sont devenus inutiles.

Arrête que mention civique de l'échange effectuée par le c<sup>n</sup> Larquier, sera faite dans les registres, et qu'extraits en seront envoyés à la Convention nationale, au Comité de salut public à la municipalité de Nîmes, à la Société populaire, et au citoyen Larquier; arrête en outre, que les 138 pièces d'Espagne, 100 jetons d'argent, et un écu allemand, qui sont entre les mains du citoyen Labrousse, seront de suite envoyés à la Monnaie à Montpellier, le tout conformément à l'arrêté du comité de salut public.

P.c.c. : LABROUSSE, PEYRE (secrét.)

## 22

Les citoyens de Saint-Aignan-le-Jaillard, annoncent à la Convention qu'ils ont envoyé au creuset national les hochets du fanatisme, et consacré leur temple à la Raison. Ils demandent ce même temple pour y tenir leurs séances et la permission de substituer le nom de Le Jaillard-sur-Lange à celui de Saint-Aignan.

Insertion au bulletin, renvoi aux comités d'instruction publique, de division et des domaines (1).

## 23

Le comité de surveillance de La Rochelle annonce que le citoyen Bégaud, appelé ci-devant Roy, cultivateur de la commune de Mont-Roy, vient d'offrir un cavalier monté et équipé, et une somme de 200 liv.

Mention honorable, insertion au bulletin ( ).

[La Rochelle, 7 vent. II] (3)

« Mandataires du Peuple,

Nous nous empressons de vous donner connaissance que le citoyen Bégaud, appelé ci-devant Roy, cultivateur de la commune de Monroi, district de La Rochelle, département de la Charente Inférieure vient d'offrir à la Société populaire de la Rochelle un cavalier, monté et équipé et une somme de 200 l. Puisse cet exemple stimuler les personnes aisées à consacrer leurs facultés pour la défense de la Patrie. S. et F. »

PARANT (républicain, secrét.), REGNAULT, L. GRAUDEAU (présid.), GANET père, PROVO, GUILLOT, FORAT, SUSBIELLET, BOURREUX.

## 24

Les membres du comité de surveillance de Nyons félicitent la Convention sur les triomphes de la République, et sur l'établissement

du gouvernement révolutionnaire; ils invitent la Convention à rester à son poste, et lui envoient le procès-verbal de la fête célébrée dans cette commune, à l'occasion de la reprise de Toulon.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Nyons, s. d.] (2)

« Législateurs,

Nous vous envoyons ci-joint un rapport de la fête célébrée à l'occasion de la reprise de Toulon. Nous vous félicitons sur les triomphes de la République et sur l'établissement d'un gouvernement révolutionnaire. Législateurs, restez à votre poste jusqu'à ce que la Révolution soit assise sur des bases inébranlables. Le fanatisme a fait couler par torrents le sang des sans-culottes; écrasez-le jusqu'à ce qu'il n'en reste aucune trace. S. et F. »

CHIRON, J.F. ORANGE (présid.), C. ORANGE fils, BONFILS, BOURGEAUD, BARRILLON.

[Détails de la fête]

Aussitôt que la nouvelle de la prise de l'infâme Toulon fut parvenue à Nyons, les citoyens de cette commune se livrèrent aux transports de la joie la plus vive et la plus franche. Les rues furent illuminées, les farandoles, les danses et les chants patriotiques se prolongèrent, fort avant dans la nuit aux cris mille et mille fois répétés de Vive la République, Vivent les défenseurs, Vivent la Convention nationale et la Montagne; mais ce n'était pas assez pour les cœurs républicains de ces vrais sans culottes, ils brûlaient tous de célébrer un aussi grand triomphe par une fête plus brillante et plus pompeuse: le soir même, la société populaire et les autorités constituées en fixèrent le jour et les détails. Nous ne pouvons nous refuser de citer ici, un trait qui prouvera l'enthousiasme que cet heureux événement inspira aux citoyens de Nyons. La lettre qui leur annonçait la prise de Toulon n'étant pas officielle, trois sans culottes partirent dans la nuit et se rendirent à Orange, commune distante de 7 lieues (où l'on pouvait avoir des renseignements positifs pour s'assurer de la vérité du fait).

La fête fut annoncée par des salves d'artillerie. Jamais le jour ne fut aussi beau; il semblait que l'allégresse des citoyens s'était communiquée à tout ce qui les entourait, le ciel était sans nuage et les rayons du soleil plus brillants et plus purs qu'à l'ordinaire donnaient au pâle olivier une couleur plus foncée et plus vive.

Les citoyens se rendirent dans la salle des séances de la Société populaire, lieu indiqué pour le rassemblement. Le cortège en partit à 11 heures et parcourut les rues principales de la cité dans l'ordre suivant :

1. Détachemens de la garde nationale précédés d'un groupe de tambours.

2. La victoire représentée par une jeune citoyenne portée sur un char de triomphe, avec cette inscription: L'infâme Toulon est enlevé aux Tyrans; Il s'appellera Port de la Montagne. Les despotes de Londres, de Madrid et de Naples

(1) P.V., XXXIII, 49.

(2) P.V., XXXIII, 50. B<sup>n</sup>, 22 vent. (suppl<sup>t</sup>); Mon., XIX, 642; J. Fr., n<sup>o</sup> 529.

(3) C. 294, pl. 980, p. 11.

(1) P.V., XXXIII, 50. B<sup>n</sup>, 17 vent. (suppl<sup>t</sup>).

(2) C. 294, pl. 980, p. 12, 13.